ARTISANS QUALIFIÉS : AIDES FINANCIÈRES ASSURÉES

En fonction des travaux à réaliser, de votre situation personnelle et des **qualifications** dont dispose l'artisan (RGE en particulier), vous pourrez bénéficier, par exemple de :

- MaPrimeRénov'
- MaPrimeAdapt'
- L'Eco-prêt à taux zéro
- Le prêt Avance Rénovation
- Les aides des collectivités territoriales
- Les Certificats d'Economies d'Energie

ET POURQUOI PAS DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ?

Issus de la biomasse, d'origine végétale ou animale, les matériaux biosourcés présentent de nombreuses qualités : inertie, confort thermique, qualité de l'air intérieur…

Ils prennent diverses formes : béton de chanvre, isolant en ouate de cellulose ou en coton recyclé, peintures écologiques….

Vous souhaitez un professionnel utilisant des matériaux biosourcés ?

Précisez-le dans le formulaire de demande, rubrique "TROUVER UN ARTISAN" sur capeb-grandparis.fr

QUI SOMMES-NOUS ?

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est la première organisation patronale de France.

Reconnue par les pouvoirs publics, elle mène des missions d'intérêt général depuis 1946.

La CAPEB Grand Paris a pour rôle de promouvoir, défendre et représenter les entreprises artisanales du bâtiment de Paris et sa petite couronne.

Elle veille à leur **régularité, leur crédibilité et leur fiabilité.**

Offre de financements inédits
Nous consulter au 01.53.20.69.69

Pour un dépannage 24/24 – 7/7
0 820 20 72 12
9 centimes / minute + prix d'un appel local

Pour tous vos projets de travaux
capeb-grandparis.fr

Chambre Syndicale des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment
28 bis rue Sorbier, 75020 Paris
01 53 20 69 69

POURQUOI FAIRE CONFIANCE AU RÉSEAU DE LA CAPEB GRAND PARIS ?

- Les entreprises sont **immatriculées** à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Elles sont adhérentes à la CAPEB, **organisation professionnelle** et de fait informées sur la réglementation et la technique…
- Elles sont **formées**, **qualifiées** et disposent des références chantier dans :

✓ Leur métier (PG, QUALIBAT…)
✓ L'éco-rénovation (Chauffage+, Quali'Sol, RGE…)
✓ L'adaptation du logement (Silverbat, Handibat)
✓ La rénovation du patrimoine (CIP patrimoine)
✓ La gestion des eaux pluviales (QUALIPLUIE)

RGE ECO ARTISAN HANDIBAT SILVERBAT

CIP Les artisans du bâtiment QUALIPLUIE

- Vos travaux concernent plusieurs métiers ? Pour bénéficier d'une **offre globale** cohérente, faire appel à un réseau d'artisans est un gage de sécurité

COMMENT TROUVER UN ARTISAN ?

Quels que soient vos travaux :

- Rénovation complète ou partielle
- Performance énergétique
- Aménagement de cuisine et de salle de bains
- Adaptation à l'âge
- Agrandissement, extension, surélévation
- Maintenance….

Confiez directement votre demande de travaux sur
capeb-grandparis.fr
Rubrique « Trouver un artisan »

Vous pouvez également **consulter l'annuaire**
artisans-du-batiment-by-capeb.com

L'ART DE NE PAS SE TROMPER | ARTISANS DU BATIMENT

PRÊT À SIGNER VOTRE DEVIS ? LES BONS RÉFLEXES

- Pour vos devis, vérifiez la distinction entre **marchandise et main-d'œuvre** et si l'entreprise exécute **elle-même/co-traite ou sous-traite** les travaux
- Les taux de **TVA** applicables : 5,5%, 10%, 20% ? Pour appliquer une **TVA à taux réduit**, il vous sera demandé d'attester sur le devis que votre habitation a au moins 2 ans
- L'entreprise vous doit **3 garanties** :
  - ✓ Parfait achèvement (1 an)
  - ✓ Bon fonctionnement (2 ans)
  - ✓ Décennale (10 ans)
- L'entreprise doit mentionner son **assurance professionnelle** sur le devis et joindre l'attestation
- Une fois les travaux terminés, n'oubliez-pas de signer le **procès-verbal de réception de travaux** qui permet de vérifier leur bonne exécution et constitue le point de départ de vos garanties